

MINISTÈRE  
DE  
L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE  
ET DES BEAUX-ARTS  
  
SOUS-SECRETARIAT D'ÉTAT  
des Beaux-Arts.

# Arrêté.

Le Ministre de l'Instruction publique  
et des Beaux-Arts, Président du Conseil,

Sur la proposition du Sous-Secrétaire  
d'Etat des Beaux-Arts et conformément  
à l'avis de la Commission des  
Monuments historiques;

## Arrêté:

### Article 1<sup>er</sup>

L'Eglise St-Pierre de Redden,  
chapelle du Cimetière de la Commune  
de Poujols (Hérault), est classée parmi  
les Monuments historiques.

### Article 2

Aucun travail de décoration, de  
restauration, de consolidation ou  
d'agrandissement ne pourra être  
exécuté, sans que le projet ait été  
préalablement approuvé par le Ministre  
compétent, conformément aux  
règlements sur la conservation des  
édifices classés (Instructions du Ministre  
de l'Intérieur, en date du 16 9<sup>br</sup> 1832,

19 février et 1<sup>er</sup> 8<sup>h</sup> 1841, 31 8<sup>h</sup> 1845, 22 Avril  
1872 et circulaire du Ministre des Instructions  
publiques et des Beaux arts du 8 8<sup>h</sup> 1874.)

Il n'est fait d'exception que pour  
les travaux d'étoïement, en cas d'extrême  
urgence.

### Article 3.

Le débardage et le grattage sont  
rigoureusement interdits.

### Article 4.

Le présent arrêté sera notifié au  
Préfet de l'Hérault et au Maire des  
Doujols, qui seront responsables, chacun  
en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 10 Janvier 1880.

Hubert

Département :  
HERAULT

Commune :  
LAMALOU-LES-BAINS

Section :  
Feuille : 000 03

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 03/06/2014  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43  
©2012 Ministère de l'Économie et des  
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
CENTRE DES IMPOTS FONCIERS  
11 Av PIERRE VERDIER B.P 751 34522  
34522 BEZIERS CEDEX  
tél. 04 67 35 69 03 -fax 04 67 35 69 00  
cdf.beziers@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

